

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 4 juin 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-36

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 juin 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 mai 2018.

Point de l'ordre du jour :

5.1. Modification des statuts du comité technique

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les articles 10 et 15 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans sa rédaction issue du décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017,
Vu les délibérations du conseil d'administration des 11 juillet et 19 décembre 2011,
Vu l'avis du comité technique du 30 mai 2018,

Exposé de la décision :

En vertu du décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique et dans la perspective des élections professionnelles du 6 décembre 2018, l'université doit arrêter le nombre des effectifs retenus comprenant les parts respectives de femmes et d'hommes. Cet effectif est apprécié au 1^{er} janvier de l'année de l'élection.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Pour les représentants du personnel, les effectifs, ainsi que les parts de femmes et d'hommes, pris en compte pour le renouvellement du comité technique de l'Université de Tours sont fixés, au 1^{er} janvier 2018, comme suit :

- 3154 agents recensés dont 1701 femmes soit 53,93% et dont 1453 hommes soit 46,07 %.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

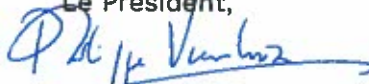
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pièce jointe :

- Néant.

Fait à Tours, le 7 juin 2018

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

11 JUN 2018

Transmise au recteur le :

11 JUN 2018